ESTIMATES

Canadian Centre for Occupational Health and Safety

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-74

ISBN 0-660-61796-X

102-05161/

Canadian Centre for Occupational Health and Safety

2002-2003

Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

Minister of Labour

Table of Contents

Section I: Messages

A. Minister's Message
B. Management Representation Statement

Section II: Departmental Overview

A. What's New
B. Mandate, Roles and Responsibilities
C. Departmental Objective
D. Planning Context
E. Departmental Planned Spending

Section III: Department Plans, Results, Activities and Resources

A. Business Line Objective
B. Business Line Description
C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Section IV: Financial Information

Table 1: Source of Respendable Revenue
Table 2: Net Cost of Program for the Estimates Year 2002-2003

Section V: Other Information

A. Listing of Statutes and Regulations
B. Publications
C. Government-wide and Horizontal Initiatives

Section I: Messages

A. Minister's Message

The role of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) is to offer comprehensive information on workplace hazards and the various methods of preventing illnesses and injuries at work.

As Minister of Labour, I am pleased to present the Report on Plans and Priorities of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety for 2002-2003.

CCOHS functions as a partnership between Canadian workers, employers, and the federal, provincial and territorial governments. The Centre was established in 1978 to promote the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment.

Through additional collaborative projects and expanded use of the internet, CCOHS continues to increase the availability of services to all Canadians. CCOHS provides many useful products and services to assist individuals and companies to improve the safety of workplaces throughout Canada in order to prevent work-related injuries, illnesses or fatalities.

The Centre continues in its efforts to provide information and services dedicated to achieving the highest standards of safety and health in the workplace.

The Honourable Claudette Bradshaw, P.C., M.P.
Minister of Labour

B. Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION ***Report on Plans and Priorities 2002-2003/Un rapport sur les plans et les priorités***	
I submit, for tabling in Parliament, the 2002-03 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.	Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-03 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
To the best of my knowledge the information:	À ma connaissance les renseignements :
• Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.	• Décrivent fidèlement les mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.
• Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*	• Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*
• Is comprehensive and accurate.	• Sont complets et exacts.
• Is based on sound underlying departmental information and management systems.	• Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
• I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.	• Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.
The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.	Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom: A Lou Hay

Date: January 29, 2002

Section II: Departmental Overview

A. What's New

Through innovative collaborative arrangements, CCOHS was able to lead the development of new health and safety internet portals to expand the availability of occupational health and safety information. Canadians can now, more than ever before, easily obtain occupational health and safety information from Canadian and worldwide sources through these unique collaborative arrangements. CCOHS continues to work with various provincial and federal organizations to formulate and deliver innovative safety products to meet the diverse needs of Canadians.

B. Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) operates under the legislative authority of the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act S.C., 1977-78, c. 29* which was passed by unanimous vote in the Canadian Parliament. The purpose of this Act is to promote the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment by creating a national institute (CCOHS) concerned with the study, encouragement and co-operative advancement of occupational health and safety for the benefit of all working Canadians.

Roles and Responsibilities

CCOHS is a source for unbiased technical information and expertise to support the efforts of governments, labour organizations, employers and individual Canadians to improve workplace safety and health.

Unbiased and credible occupational health and safety information is obtained from cooperation with Canadian and worldwide sources. This information, applied directly as received or interpreted by critical analysis, is used by CCOHS to provide Canadians with a confidential free and current occupational health and safety Inquiries Service.

The resources and funds for supporting and providing these Inquiries Services are derived from a combination of provincial, territorial and federal government funding and monies received from the creation, production and worldwide sales of fee-for-service and revenue generating occupational health and safety products and services.

CCOHS functions as an independent departmental corporation under Schedule II of the *Financial Administration Act* and is accountable to Parliament through the Minister of Labour.

Table 1: Organization Chart

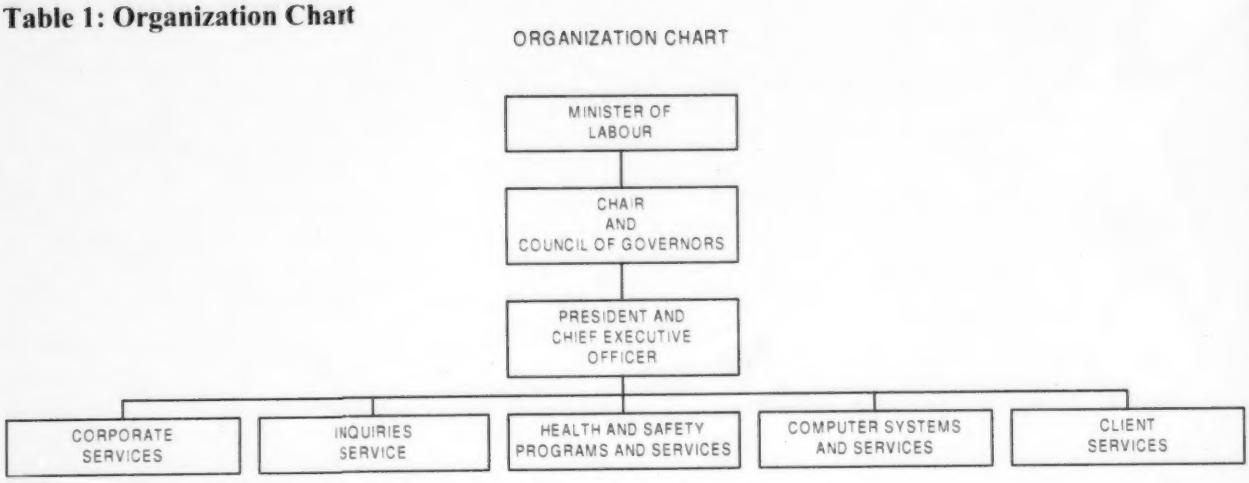

C. Departmental Objective

To provide Canadians with information about occupational health and safety which is trustworthy, comprehensive, and intelligible. The information facilitates responsible decision-making, promotes improvements in the workplace, increases awareness of the need for a healthy and safe working environment, and supports occupational health and safety education and training.

Strategic Priorities

CCOHS is governed and directed by a tripartite Council of Governors comprised of members from labour, business and government leaders representing their respective constituents across Canada. The Council meets three times a year to review policy and monitor the progress of CCOHS. In January 1997, the Council adopted the following set of guiding principles for the Centre's future, which have been supported by federal, provincial and territorial Ministers responsible for occupational health and safety:

The *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act* allows the Centre to undertake a broad range of activities "to promote the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment".

The Council of Governors intends these principles to guide the Centre for the short to mid term and to allow for continued growth in cost-recovery.

1. The Council reconfirms its support and commitment to the CCOHS and the valuable role the Centre provides to Canada's workers and employers.

Further, the Council recognizes the importance of its tripartite nature in governing the Centre.

The Centre is to continue to serve as a source of excellence for unbiased technical information and expertise to support labour, employers, and governments in maintaining safe and healthy workplaces.

The Centre is to continue to provide critical analysis and interpretation of occupational safety and health information.

Further, the three caucuses recognize the critical importance of maintaining a free inquiry service to support the right of working Canadians to a healthy and safe working environment.

2. The Council and the Centre shall communicate to respective Ministers regarding the excellence and role of the Centre in order to obtain broad public policy support and guidance.

3. The Council recognizes the high standard and non-partisan nature of the Centre's undertakings. It recommends the Centre continues in its consulting and research efforts, while meeting the test of fairness in a competitive world. Joint funding of projects that target key areas of information needs should be a special focus of these efforts.

   The Council urges all governments and other organizations to consider the Centre as a potential source of consulting and research services.

4. The Council urges governmental and non-governmental organizations, including labour and employers, to work in partnership with the Centre to provide public access to the Centre's CD-ROM, Internet and other services.

5. The Council recommends the Centre consider the future possibility of gathering and disseminating occupational health and safety statistical information.

6. The Council recognizes that the Centre has become a national repository for MSDS, and efforts to encourage companies to continue to supply data sheets to the Centre will continue, where practicable and feasible.

7. The Council recommends that health and safety materials are available in the form most useful to the user, including hard copy.

8. The Council encourages the development of partnerships, tailored to specific jurisdictions, that enhance the visibility and distribution of CCOHS information. This could also include co-operation between various government inquiry services.

9. The Council recommends that jurisdictions and others systematically provide all technical, research, guidelines, codes of practice, and best practices to the Centre.

D. Planning Context

The pressing financial situation of CCOHS has been a demanding issue over the past 10 years. As a result of recommendations from the recent third party Evaluation and Cost Recovery Review, conducted in 2001, the recommended increase in the ongoing funding of CCOHS has been accepted by Treasury Board. This new level of funding will restore CCOHS' ability to fulfill its mandate and strategic objectives rather than focusing on continuous financial crisis. This change will mean financial stability for CCOHS.

The first step towards rebuilding program effectiveness will be the acquisition and upgrading of key infrastructure components and capabilities . The next step will be to focus on improving products and services for public service and cost recovery clients, with the overall goal of supporting Canadians to improve occupational safety and health in Canada. This additional investment in CCOHS will create the foundation for improvements in future stable program delivery for the benefit of Canadians.

E. Departmental Planned Spending

Table 2: Departmental Planned Spending

($ Thousands)	Forecast Spending 2001-02	**Planned Spending 2002-3**	Planned Spending 2003-4	Planned Spending 2004-5
Gross Program Spending:				
CCOHS	8,096	7,740	7,861	7,861
Less: Respendable revenue	5,841	5,841	5,841	5,841
Total Main Estimates	**2,255**	**1,899**	**2,020**	**2,020**
Adjustments:				
Supplementary Estimates Note 1	1,009	2,000	2,000	2,000
Net Planned Spending	**3,264**	**3,899**	**4,020**	**4,020**
Plus: Cost of Services Provided by other Departments or Agencies	320	320	320	320
Net Cost of Program	**3,584**	**4,219**	**4,340**	**4,340**
Full Time Equivalents	82	87	87	87

Note 1: Represents Supplementary Estimates 2001-2002
Note 1: Represents approved changes to funding bases not included in ARLU process for 2002-3 onwards

Section III: Departmental Plans, Results, Activities and Resources

A. Business Line Objective

To provide Canadians with information about occupational health and safety which is trustworthy, comprehensive, and intelligible. The information facilitates responsible decision making, promotes improvements in the workplace, increases awareness of the need for a healthy and safe working environment, and supports occupational health and safety education and training.

B. Business Line Description

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) is Canada's national institute which promotes the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment. CCOHS is independent from other federal and provincial departments and maintains a tripartite (labour, business, and government) governing council to help insure that intelligible, unbiased information is delivered to Canadians and their workplaces. The public service delivery of this information is provided via a toll free telephone and Internet delivery based inquiries service. A fee-for-service operation is also provided using the latest print and electronic technology. Information is gathered from numerous Canadian and international health and safety institutions thereby providing Canadians with the most comprehensive, current, and reliable information. Basic free information services are offered to all Canadians. The fee-for-service business line is provided to Canadians and to more than 50 countries.

C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Key Results Commitments	Planned Results	Related Activities	Resources ($ in millions)		
			2002-2003	2003-2004	2004-2005
a national centre dedicated to the advancement and dissemination of unbiased information on occupational health and safety	➢ level of satisfaction with free inquiries service	➢ Provision of a free inquiries service via telephone, fax and e-mail	➢ $1.2	➢ $1.2	➢ $1.2
	➢ increase the availability of health and safety resources for Canadians	➢ Utilize the internet to provide service to Canadians	➢ $.2	➢ $.2	➢ $.2
	➢ world wide recognition as a leading contributor to the advancement of occupational health and safety	➢ Participate in collaborative projects with international organizations and sell products world wide	➢ $.3	➢ $.3	➢ $.3
	➢ level of satisfaction/confidence by labour, business and all levels of government in the quality and impartiality of the Centre	➢ Seek ongoing input through Council representation and participation in safety related organizations	➢ $ .02	➢ $ .02	➢ $ .02
	➢ increase the recognition of occupational health and safety as an important issue in educational institutions	➢ Promote health and safety through the academic support program, collaborative projects and other youth initiatives	➢ $.2	➢ $.2	➢ $.2

Section IV: Financial Information

Table 1: Source of Respendable Revenue

($thousands)	Forecast Revenue 2001-2002	**Planned Revenue 2002-2003**	Planned Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005
CCOHS	5,841	5,841	5,841	5,841
Total Credited to the Vote	5,841	5,841	5,841	5,841

Table 2: Net Cost of Program for the Estimates Year 2002-2003

Gross Planned Spending	7,740
Plus:	
Services Received without Charge	
Accommodation provided by PWGSC	320
Workers' Compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada	-
	320
Total Cost of Program	8,060
Plus: approved funding not included in ARLU process	2,000
Less:	
Revenue Credited to the Vote	5,841
Revenue Credited to the CRF	-
Net Cost of Program	4,219
2002-3 Estimated Net Program Cost	4,219

Section V: Other Information

A. Listing of Statutes and Regulations

Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act ..... (R.S. 1985, c. C-13)

B. Publications

The following reports are available at: www.ccohs.ca/about

Canadian Centre for Occupational Health and Safety Annual Report
Departmental Performance Report
Program Evaluation and Cost Recovery Study: Assessing the Canadian Centre for Occupational Health and Safety

C. Government-wide and Horizontal Initiatives

Horizontal Initiative	Goal of Initiative	Planned Results
Modern Comptrollership Initiated in 2002 Assessment in DPR 2002-2003	The goal of this initiative is to improve management practices and the stewardship of public resources resulting in effective decision making	• Completion of the Capacity Assessment Report • Completion of an Action Plan

BUDGET DES DÉPENSES

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-74

ISBN 0-660-61796-X

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Exercice financier de 2002-2003

Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Claudette Bradshaw

Ministère du Travail

Table des matières

Partie I : Messages

A. Message de la ministre
B. Déclaration de la direction

Partie II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Quoi de neuf?
B. Mandat, rôle et responsabilités
C. Objectif du ministère
D. Contexte de planification
E. Dépenses prévues du ministère

Partie III : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

A. Objectif du secteur d'activité
B. Description du secteur d'activité
C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles
Tableau 2 : Coût net des programmes selon le budget des dépenses de 2002-2003

Partie V: Autres renseignements

A. Liste des lois et des règlements
B. Publications
C. Initiatives horizontales et à l'échelle du gouvernement

Partie I : Messages

A. Message de la ministre

Le rôle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) consiste à offrir au public des renseignements complets sur les risques en milieu de travail et les différentes façons de prévenir les maladies et les blessures au travail.

En ma qualité de ministre du Travail, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du CCHST pour l'exercice financier 2002-2003.

Le CCHST fonctionne sous forme d'un partenariat entre les travailleurs et les employeurs canadiens, le gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le CCHST a été fondé en 1978 pour promouvoir le droit des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

En entreprenant davantage de projets concertés et en étendant l'utilisation d'Internet, le CCHST continue à accroître la disponibilité de ses services aux Canadiens. Le CCHST fournit de nombreux produits et services utiles aux particuliers et aux entreprises pour les aider à améliorer la sécurité des lieux de travail au Canada et ainsi à prévenir les blessures, les maladies ou les décès liés au travail.

Le CCHST continuera à s'efforcer de fournir des renseignements et des services qui contribuent à l'atteinte des normes de santé et de sécurité des plus élevées qui soient en milieu de travail.

L'honorable Claudette Bradshaw, C. P., députée
Ministre du Travail

B. Déclaration de la direction

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Report on Plans and Priorities 2002-2003/Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-03 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.
- I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandats, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom: A Len Harp

Date: January 29, 2002

Partie II : Vue d'ensemble du ministère

A. Quoi de neuf ?

Grâce à des accords de collaboration novateurs, le CCHST a été capable de diriger la création de nouveaux portails Internet pour étendre la disponibilité des renseignements sur la santé et la sécurité au travail. Les Canadiens peuvent ainsi obtenir plus facilement que jamais des renseignements sur la santé et la sécurité au travail à partir de sources canadiennes et internationales. Le CCHST continue à collaborer avec divers organismes provinciaux et fédéraux pour concevoir et fournir des produits sur la sécurité afin de répondre aux besoins divers des Canadiens.

B. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par *la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (L.R.C. *1977-1978,* chap. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire; elle a permis de créer un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser, notamment dans un cadre coopératif, la santé et la sécurité au travail pour le bien de tous les travailleurs canadiens.

Rôle et responsabilités

Le CCHST est une source d'expertise et d'information technique indépendante qui appuie les efforts que déploient les gouvernements, les organisations syndicales, les employeurs et les particuliers afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

La collaboration entre les sources canadiennes et internationales permet au CCHST d'obtenir des renseignements objectifs et dignes de foi sur la santé et la sécurité au travail. Le CCHST se sert de ces renseignements tels qu'ils lui parviennent ou après analyse critique pour fournir aux Canadiens un service de renseignements confidentiel, gratuit et à jour sur la santé et la sécurité au travail.

Les ressources et les fonds qui servent à fournir ce service de renseignements proviennent d'une part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, d'autre part, de la création, de la production et de la commercialisation à l'échelle mondiale de produits et de services d'information producteurs de recettes en matière de santé et de sécurité au travail.

Le CCHST est, selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances*, un établissement public indépendant qui est comptable au Parlement par l'entremise de la ministre du Travail.

Tableau 1 : Organigramme

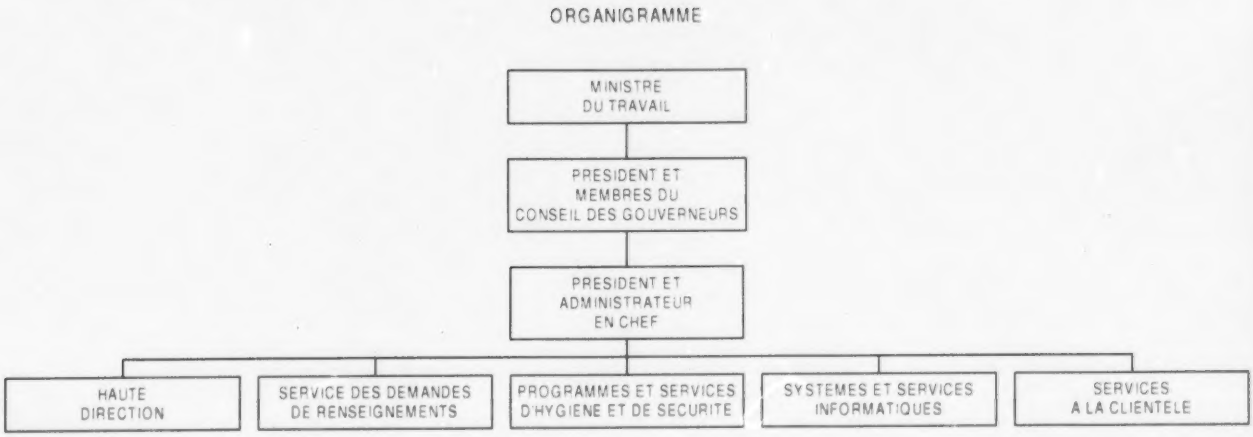

C. Objectif du ministère

Fournir aux Canadiens des renseignements complets, intelligibles et fiables sur la santé et la sécurité au travail. Cette information facilite les prises de décisions judicieuses, favorise les améliorations dans les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire, et soutient l'éducation et la formation en matière de santé et de sécurité au travail.

Priorités stratégiques

Le CCHST est régi et dirigé par un conseil des gouverneurs tripartite. Ce dernier est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électorats respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois par année pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. En janvier 1997, Le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du CCHST, lesquels ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la santé et de la sécurité au travail :

La *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* autorise le CCHST à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs veut que ces principes directeurs servent de guide au CCHST à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appuyer le CCHST et le rôle utile que celui-ci joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance de sa structure tripartite pour la régie du CCHST.

Le CCHST doit continuer à représenter une excellente source impartiale de renseignements techniques et d'expertise sur laquelle les travailleurs, les employeurs et les gouvernements peuvent s'appuyer pour assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le CCHST doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à la santé et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de maintenir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le CCHST devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le CCHST afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.

3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du CCHST. Il recommande que le CCHST poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du CCHST.

   Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et aux autres organisations de considérer le CCHST comme une source possible de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le CCHST en vue de permettre l'accès public aux CD-ROM, au site Internet et aux autres services du CCHST.

5. Le Conseil recommande au CCHST d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur la santé et la sécurité au travail.

6. Le Conseil reconnaît que le CCHST est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à lui soumettre leurs fiches techniques dans la mesure du possible.

7. Le Conseil recommande que le matériel sur la santé et la sécurité au travail soit disponible sous la forme la plus pratique qui soit pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le CCHST à établir des partenariats adaptés aux entités qui en feront partie afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.

9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres entités fournissent systématiquement au CCHST tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et pratiques exemplaires.

D. Contexte de planification

La situation financière du CCHST pose problème depuis dix ans. Le Conseil du Trésor a ainsi approuvé une augmentation du financement permanent du CCHST telle qu'il a été recommandé dans le cadre de la récente évaluation de programme et de la récente étude de recouvrement des coûts indépendantes, qui ont eu lieu en 2001. Grâce à ce niveau de financement, le CCHST est à nouveau capable de remplir son mandat et de réaliser ses objectifs stratégiques plutôt que de devoir s'attaquer continuellement à ses difficultés financières. Ce changement signifiera la stabilité financière pour le CCHST.

La première étape de la restauration de l'efficacité du programme consistera à acquérir et à actualiser les composantes et les capacités de l'infrastructure. L'étape suivante consistera à améliorer les produits et services offerts gratuitement au public et ceux qui sont offerts selon le principe de recouvrement de coûts, ceci dans le but global d'aider les Canadiens à améliorer la santé et la sécurité au travail. Cet investissement supplémentaire dans le CCHST servira de base pour améliorer et stabiliser l'exécution du programme du CCHST pour le bien des Canadiens.

E. Dépenses prévues du ministère

Tableau 2 : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Dépenses brutes du programme				
CCHST	8,096	7,740	7,861	7,861
Moins : recettes disponibles	5,841	5,841	5,841	5,841
Total du budget principal des dépenses	**2,255**	**1,899**	**2,020**	**2,020**
Ajustements :				
Crédits supplémentaires moins réductions des recettes 1	1,009	2,000	2,000	2,000
Dépenses prévues nettes	**3,264**	**3,899**	**4,020**	**4,020**
Plus : coûts des services fournis par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux	320	320	320	320
Coût net du programme	**3,584**	**4,219**	**4,340**	**4,340**
Équivalents à temps plein	82	87	87	87

1 Représente les crédits supplémentaires moins les prévisions révisées de recettes pour 2001-2002
1 Représente les modifications approuvées aux bases de financement non comprises dans le processus MJANR pour 2002-2003 et les exercices ultérieurs

Partie III : Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

A. Objectif du secteur d'activité

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur la santé et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, qui favorise l'amélioration du milieu de travail, qui sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire et qui forme les assises des programmes d'éducation et de formation en matière de santé et de sécurité au travail.

B. Description du secteur d'activité

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est l'institut national du Canada chargé de promovoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le CCHST est indépendant des autres ministères fédéraux et provinciaux. Il maintient un conseil des gouverneurs tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) pour assurer la communication d'une information compréhensible et objective aux Canadiens dans leurs lieux de travail. La prestation de cette information au public est assurée d'une part grâce à un service de renseignements accessible au moyen d'une ligne téléphonique sans frais et par Internet, et d'autre part grâce à un service payant qui fait appel à la plus récente technologie électronique et sur papier. L'information est fournie par de nombreux organismes canadiens et mondiaux voués à la santé et à la sécurité au travail, ce qui met à la disposition des Canadiens l'information la plus détaillée, la plus actuelle et la plus fiable qui soit. Le service de renseignements de base est offert gratuitement à tous les Canadiens. Le service payant est offert au Canada et dans plus de 50 pays.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en millions de dollars)		
			2002-2003	2003-2004	2004-2005
Centre national se consacrant à l'enrichissement et à la diffusion d'une information objective sur la santé et la sécurité au travail.	➢ Niveau de satisfaction envers le service de renseignements gratuit	➢ Fournir des renseignements gratuits par téléphone, par fax et par courrier électronique	➢ 1,2 $	➢ 1,2 $	➢ 1,2 $
	➢ Accès accru des Canadiens aux ressources en santé et en sécurité	➢ Fournir des services par Internet aux Canadiens	➢ 0,2 $	➢ 0,2 $	➢ 0,2 $
	➢ Reconnaissance mondiale pour sa contribution de premier ordre à l'avancement de la santé et de la sécurité au travail	➢ Participer à des projets conjoints avec des organisations internationales et vendre des produits dans le monde entier	➢ 0,3 $	➢ 0,3 $	➢ 0,3 $
	➢ Niveau de satisfaction/confiance des travailleurs, des entreprises et de tous les ordres de gouvernement à l'égard de la qualité et de l'impartialité du CCHST	➢ Solliciter en permanence les commentaires des autres intervenants par l'entremise du Conseil et en participant aux activités des organismes s'occupant de la sécurité	➢ 0,02 $	➢ 0,02 $	➢ 0,02 $
	➢ Reconnaissance accrue de l'importance de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement	➢ Promouvoir la santé et la sécurité grâce au programme de soutien à l'éducation, à des projets conjoints et autres initiatives destinées à la jeunesse	➢ 0,2 $	➢ 0,2 $	➢ 0,2 $

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002	**Recettes prévues 2002-2003**	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
CCHST	5 841	5 841	5 841	5 841
Total porté au crédit	5 841	5 841	5 841	5 841

Tableau 2 : Coût net du programme selon le budget des dépenses 2002-2003

Dépenses prévues	7,740
Plus :	
Services reçus sans frais	
Locaux fournis par TPSGC	320
Régime d'indemnisation des accidents de travail fourni par Développement des ressources humaines Canada	-
Salaire et frais connexes de services juridiques assumés par Justice Canada	-
	320
Coût total du programme	8,060
Plus : financement approuvé non compris dans le processus MJANR	2,000
Moins :	
Recettes portées au crédit	5,841
Recettes portées au Trésor	-
Coût net du programme	4,219
Coût net du programme estimé pour 2002-2003	4,219

Partie V : Autres renseignements

A. Liste des lois et des règlements

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité .....(L.R.C. 1985, chap. C-13)

B. Publications

Les rapports suivants se trouvent à cette adresse : http://www.cchst.ca/ccohs/about.html
Rapport annuel du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Rapport ministériel sur le rendement
Évaluation de programme et étude de recouvrement des coûts : évaluation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

C. Initiatives horizontales et à l'échelle du gouvernement

Initiative horizontale	But de l'initiative	Résultats escomptés
Fonction moderne du contrôleur en 2002 Évaluation dans le RMR de 2002-2003	Cette initiative a pour but d'améliorer les pratiques de gestion et la gérance des ressources publiques, ce qui contribuera à la prise de décisions responsables.	• Production du rapport d'évaluation des capacités • Production d'un plan d'action